

MINISTRE DE LA CULTURE
ET DU TOURISME

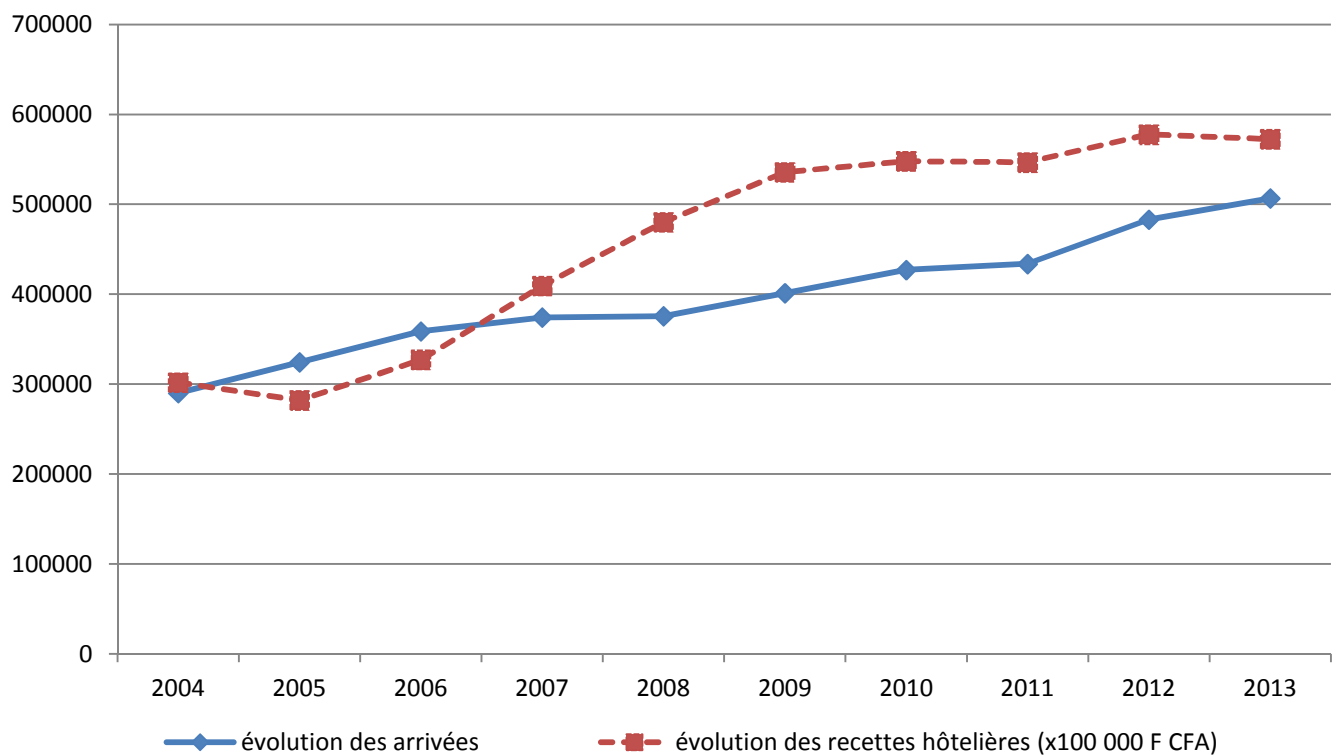
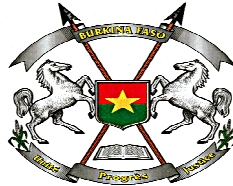
OBSERVATOIRE NATIONAL DU TOURISME
(OBSTOUR)

3050, Bd Charles de Gaulle

Tel : 50 40 79 77/76 16 61 05

E-mail : obstour@yahoo.fr

obstour@gmail.com



*Baromètre Trimestriel du Tourisme
Au
Burkina Faso*



La chute d'eau de SOGODJENKOLY (commune de Sami Région de la Boucle du Mouhoun)

Mot de Monsieur le Directeur de l'Observatoire National du Tourisme

Les statistiques sont indispensables pour le développement socio-économique du Burkina Faso. Outil de planification et d'aide à la prise de décision, elles doivent s'appuyer sur des données fiables et exhaustives permettant de définir des politiques et des stratégies de développement adéquates.

Le tourisme burkinabè a besoin de données périodiques et fiables pour faire face aux mutations constantes de son environnement. L'Observatoire national de tourisme dont la mission est de collecter, traiter et diffuser l'information touristique depuis quelques temps, se propose de mettre périodiquement à la disposition de ses partenaires le **Baromètre trimestriel du tourisme au Burkina Faso**.

L'objectif de ce baromètre est de fournir aux hôteliers, agents de voyages et de tourisme, étudiants, chercheurs, etc. un flux important et périodique de données sur le tourisme burkinabè. Il vise aussi à renforcer le partenariat public-privé et fait aussi la promotion du tourisme burkinabè.

L'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR), en cette fin d'année a le plaisir de mettre à votre disposition le numéro 006 de sa publication.

Ce numéro donne **les tendances du secteur du tourisme** au cours du troisième trimestre de l'année 2014 et dégage **les perspectives** pour le quatrième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. Il fait **un zoom sur le tourisme récepteur dans l'espace UEMOA** et annonce les dates de quelques **événements à venir**.

Bonne lecture à tous et à toutes !

Irénée SAWADOGO

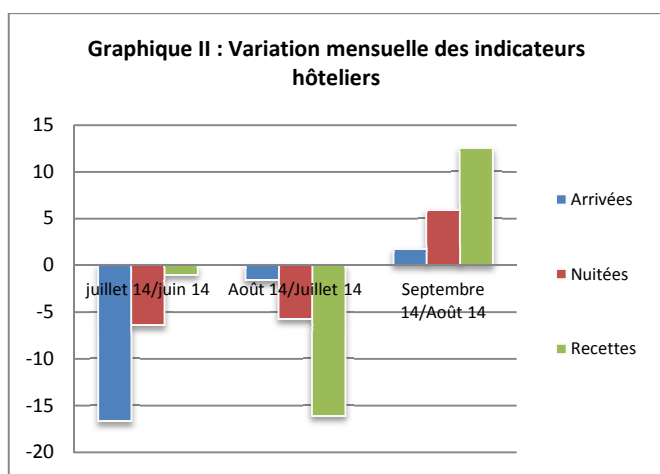
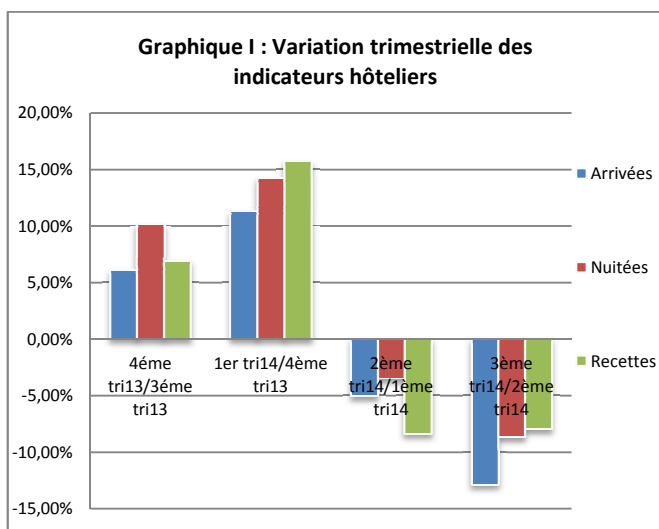
Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè

TENDANCE DU TROISIEME TRIMESTRE

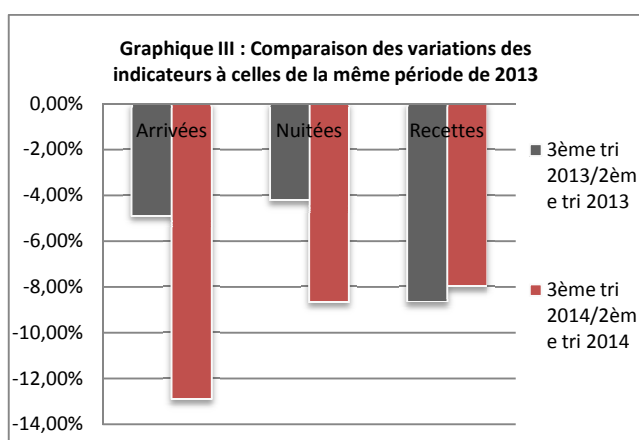
L'étude faite par l'OBSTOUR montre que l'activité touristique est en baisse au troisième trimestre par rapport au deuxième trimestre de l'année 2014. En effet, les indicateurs hôteliers sont en recul. Ainsi, les arrivées touristiques enregistrent une baisse de 12,9%. Quant aux nuitées et aux recettes, elles ont connu la même tendance avec respectivement 8,6% et 7,9% de baisse. Les motifs de déplacement étaient principalement « affaires et motifs professionnels » : 73,5% ; « vacances et loisirs » : 17% et « visites à des parents et amis » : 5,7%. Le mois de septembre s'est révélé meilleur par rapport aux deux autres mois avec des indicateurs en hausse.

Comparativement au premier trimestre de l'année 2014, l'on constate que les arrivées et les nuitées sont en baisse respectivement de 17,3% et de 11,8%.

Une proportion de 46% des professionnels interrogés estime que l'activité touristique est en affaiblissement au troisième trimestre par rapport au deuxième trimestre de l'année 2014. Sur la même période, 38% ont jugé qu'elle est stable et pour les 17% restant elle est en hausse. Le climat des affaires dans le secteur de l'hébergement s'est légèrement dégradé dans son ensemble selon les acteurs.



En comparaison avec les indicateurs de la même période de l'année dernière (2013), l'on constate un recul des activités touristiques. En effet, il est observé une baisse de 12,91% des arrivées touristiques en 2014 contre une baisse 4,91% en 2013 en variation trimestrielle (voir graphique III).



Les mesures de restrictions prises par le gouvernement burkinabè pour faire face à la fièvre Ebola a impacté négativement le tourisme. En effet, des événements d'envergure

internationale (Sommet extraordinaire de l'Union Africaine, SITHO...) qui devraient se tenir dans la période ont été reportés.

Les conséquences de la fièvre Ebola sur les activités touristiques sont multiples et diverses. L'on peut citer entre autres les éléments tels que les annulations des réservations, la baisse de fréquentation de la destination, le report et/ou l'annulation d'évènements d'envergure internationale, la baisse de la durée de fréquentation.

En plus de la maladie de la fièvre Ebola qui a impacté négativement les activités touristiques du troisième trimestre, l'on a aussi la situation sécuritaire sous régionale, le crash du vol AH 5017 d'Air Algérie, la grève des pilotes d'Air France du 15 au 28 septembre 2014 qui a entraîné l'annulation d'un certain nombre de vols vers notre destination.

EVENEMENTS

Les événements suivants ont eu lieu au cours du troisième trimestre 2014 :

Journée Mondiale du Tourisme (JMT) : la 35^{ème} journée a été célébrée à Bala dans la Région des Hauts Bassins le 27 septembre 2014. Elle s'est tenue sous le thème «*Tourisme et développement communautaire*».



Forêt classée des deux Balé (Région de la Boucle du Mouhoun)

PERSPECTIVES POUR LE QUATRIEME TRIMESTRE 2014 ET LE PREMIER TRIMESTRE 2015

L'activité de ce quatrième trimestre pourrait connaître un ralentissement par rapport à celle de la même période de l'année 2013.

Cela est la conséquence des reports d'évènements dus à la fièvre Ebola qui touchent les manifestations d'envergure internationale programmée pour ce quatrième trimestre. En effet, après celui du SIAO, l'on a aussi reporté le Tour cycliste international du Faso à une date ultérieure. D'autres manifestations et non des moindres sont également hypothéquées.

Sur l'avis général de l'état du marché de l'hôtellerie au prochain trimestre, 41% des ETH ont répondu qu'il sera favorable (en hausse) dans son ensemble, 32% prévoient une baisse, tandis que les autres 27% prévoient une stabilité par rapport au trimestre passé.

SUGGESTIONS

Le classement d'un ETH dans une catégorie confère à l'établissement une crédibilité certaine vis-à-vis des touristes. Il est l'assurance que l'ETH respecte certaines normes requises pour offrir un service de qualité.

Ce classement, ainsi que l'obtention préalable de l'agrément de réalisation et l'autorisation d'exploiter, permettent à l'établissement d'être sur la liste officielle des ETH au Burkina Faso et de figurer dans le Répertoire des acteurs du tourisme produit par le Ministère de la Culture et du Tourisme.

Il montre aussi le degré de professionnalisme du promoteur et des prestations de services offertes par l'établissement.

(Voir les détails sur le classement ainsi les démarches pour son obtention dans la rubrique **Informations**)

ZOOM SUR LE TOURISME RECEPTEUR DANS L'ESPACE UEMOA

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) regroupe huit (08) pays. Ce sont : Burkina Faso, Benin, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Togo et Mali. Elle a pour objectifs de :

-renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres

dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;

-assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;

-créer entre États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale ;

-instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunications

-harmoniser, si nécessaire les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité en vue d'un bon fonctionnement du marché commun.

TABLEAU I : ARRIVEES DU TOURISME RECEPTEUR DANS L'UEMOA (en milliers)

	2009	2010	2011	2012	2013
Bénin	190,1	199,5	209,5	219,9	230
Burkina Faso	269	273	238	245	250
Côte d'Ivoire	231	260	270	300	350
Guinée Bissau	nd	nd	25	30	50
Mali	160	169	160	101	120
Niger	65	74	82	81	90
Sénégal	815	906	1007	1015	1070
Togo	149	202	275	267	260
UEMOA	1879,1	2083,5	2266,5	2258,9	2420

Source : UEMOA

nd : non disponible

Les données des arrivées du tourisme récepteur sur la période 2009-2013 montrent que le tourisme dans l'espace UEMOA a progressé. En effet, elles sont passées de 1 879 100 de touristes en 2009 à 2 420 000 de touristes en 2013, soit une hausse de 28,80%. En moyenne annuelle, les arrivées ont connu une croissance de 6,26%. Il faut relever que les pays n'ont pas

EVENEMENTS A VENIR

Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) Cette 24e édition est prévue du 24 février au 07 mars 2015 sous le thème : « *Cinéma africain : production et diffusion à l'ère du numérique* » ;

Semaine nationale des arts culinaires (SNAC) en janvier 2015 ;

Festival Dilembu au Gulmu (FESDIG) du 19 au 22 février 2015 dans la Région de l'Est.

INFORMATIONS

Après l'obtention de l'agrément de réalisation pour la construction de mon ETH et l'obtention de l'autorisation d'exploiter pour l'ouverture officielle, il est indispensable de demander son classement dans une catégorie, car celle faite dans les dossiers précédents (dossier pour l'obtention de l'agrément de réalisation) n'est qu'une prétention catégorielle. Je dois mener des démarches auprès de l'Administration nationale du tourisme pour que mon établissement soit officiellement classé.

Que dois-je faire pour obtenir mon classement officiel ?

Les établissements touristiques d'hébergement font l'objet d'un classement catégoriel selon des normes inspirées de celles adoptées dans l'espace CEDEAO. Le classement est prononcé par arrêté du Ministre en charge du tourisme sur proposition la Commission Nationale de Classement.

Le Ministre en charge du tourisme peut procéder au reclassement d'un établissement touristique soit sur proposition des services compétents, soit à la demande expresse de l'exploitant ; dans ce cas, il devra constituer un dossier de demande de reclassement sur un formulaire spécial à retirer auprès de l'Administration nationale du tourisme.

Le classement est soumis au paiement d'une redevance.

les mêmes rythmes de croissance. Sur la période, pendant que certains pays affichent une croissance continue d'autres ont une évolution en dents de scie. Les principaux motifs de déplacement sont « Affaires et motifs professionnels » et « vacances, loisirs ».

Dans l'espace UEMOA, le Sénégal avec 4 813 000 touristes est le premier pays en termes d'arrivées du tourisme récepteur sur la période 2009-2013. En suite suivent la Côte d'Ivoire (1 411 000) en deuxième position et le Burkina Faso (1 275 000) en troisième position.

Le tourisme dans l'espace UEMOA connaît des moments difficiles dus à la situation sécuritaire dans certains pays (Nord Mali, Niger) et aussi à la maladie de la fièvre à virus Ebola qui sévit dans certains pays de la sous-région ouest-africaine.

La prise en compte du secteur du tourisme dans la politique de développement socio économique de l'espace à travers le Programme Régional de Développement du Tourisme au sein de L'UEMOA (PRD Tour) augure de bonnes perspectives pour un développement harmonieux. Il comporte trois composantes dont :

Composante N°1 : Développement de l'offre touristique communautaire ;

Composante N°2 : Amélioration de la visibilité et de la compétitivité des destinations de l'UEMOA ;

Composante N°3 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique.



Mosquée historique de Barani (Région de la Boucle du Mouhoun)

Tout établissement touristique d'hébergement classé doit apposer sur sa façade principale un panneau qui mentionne sa catégorie. Ce panneau, qui demeure la propriété de l'Administration nationale du tourisme, est mis en location annuelle.

En cas de fermeture définitive de l'établissement, le panneau doit être remis au Ministère chargé du tourisme dans les quinze (15) jours qui suivent la date effective de fermeture.

Les établissements ouvrant pour la première fois doivent déposer auprès du Ministère chargé du tourisme, une demande de classement sur un formulaire spécial fourni par l'Administration nationale du tourisme.

Les classements établis seront obligatoirement reconsidérés chaque fois que d'importantes modifications interviendront dans la structure de l'établissement ou que l'état de dégradation sera dûment constaté.

Les normes générales de classement des Hôtels, Motels et Auberges sont relatives aux aspects ci-après :

- les chambres ;
- les locaux communs ;
- les services à la clientèle ;
- la sécurité et l'hygiène ;
- le personnel ;
- l'environnement de l'établissement.

L'étoile à cinq (05) branches est le symbole caractéristique de classement des établissements touristiques d'hébergement.

Les établissements touristiques d'hébergement répondant aux normes prévues, peuvent être classés dans les catégories suivantes :

Hôtels :

4ème catégorie = 1 étoile

3ème catégorie = 2 étoiles

2ème catégorie = 3 étoiles

1ère catégorie = 4 étoiles

Catégorie de luxe = 5 étoiles

Motels, auberges :

3ème catégorie

2ème catégorie

1ère catégorie

Campings :

2ème catégorie

1ère catégorie

Résidences touristiques :

3ème catégorie

2ème catégorie

1ère catégorie

Pensions, Gîtes ruraux, Relais touristiques, campements touristiques :

- catégorie unique

Toutes ces démarches pour le classement se font auprès du Ministère en charge du tourisme situé en face du Théâtre national Koamba LANKOANDE (CENASA).



Poterie de Tchériba (Région de la Boucle du Mouhoun)

Sources du Baromètre: Sondage, Base de données de l'OBSTOUR et de la DGT, LEFASO.NET, Recueil des textes législatifs et réglementaires spécifiques sur le tourisme au Burkina Faso, UEMOA, Crédit photos DRCT/BM.

IMPORTANT :

Selon l'article 22 du décret N°2004 349/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 Août 2004, tous les exploitants des établissements touristiques d'hébergement sont tenus dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque mois de communiquer à l'administration nationale du tourisme, toutes informations notamment statistiques liées à leur établissement.

Toute infraction à cet article sera passible d'une amende de 50 000 f CFA à 100 000 f CFA.

Production : Service des Etudes et de la Prospective de l'Observatoire National du Tourisme